



À LA CHASSE AUX TISSUS DORMANTS

UNE ENQUÊTE DE LA TEXTILIERIE

TABLE DES MATIÈRES



03
CONTEXTE

06
TYPOLOGIE
DES TISSUS DORMANTS

09
PRATIQUES
DES ACTEURS

12
SOLUTIONS
DE RÉEMPLOI

La Textilerie est un lieu dédié au textile dans le dixième arrondissement de Paris, combinant différentes activités et ressources sur une logique de filière courte et circulaire : atelier couture, recyclerie textile, vente de tissus en coton bio certifiés GOTS ou issus du réemploi.

Ses objectifs : réduire les déchets textiles ; sensibiliser le public aux impacts socio-environnementaux de la mode, au réemploi, à la réutilisation et au recyclage, et promouvoir une confection locale, à partir de matières premières éco-sourcées ou réemployées.

CONTEXTE



POINT DE DÉPART DE L'ENQUÊTE

A la Textilerie, nous cherchons à valoriser les ressources déjà existantes qui peuvent être considérées comme des déchets par d'autres. Nous souhaitons favoriser les initiatives créatives et économiques qui intègrent le réemploi au cœur de leur démarche, pour mieux utiliser ce qui existe déjà. Nous croyons fermement que cette contrainte est en fait un levier de créativité très puissant.

En tant que structure collectant, triant et valorisant les textiles (essentiellement les vêtements), nous sommes régulièrement contacté.e.s par des acteurs détenteurs de stocks de tissus qui souhaitent s'en débarrasser, mais aussi par des créateurs ou créatrices à la recherche de matières de récupération. Pour des raisons de place et de coûts de stockage (entre autres), nous ne collectons que des coupons de tissus venant de particuliers ; nous n'acceptons pas, en général, les dons de rouleaux venant d'entreprises.

Mais le sujet du réemploi des matières textiles nous intéresse vivement. Partant du constat qu'il manque des passerelles entre l'offre et la demande, nous avons cherché à en savoir plus sur les rouleaux dormants en France chez les professionnels (fabricants, maisons de couture...). En somme, sur des merveilles textiles réinjectables dans un circuit de création respectueux de l'environnement.

"Où se trouvent les tissus dormants ? Comment en arrivent-ils à être laissés de côté ? De quelles quantités parle-t-on ? Quels sont les acteurs concernés ? Quelles solutions existent pour leur donner une nouvelle vie?"

Que vous soyez créateur.ice, une marque ou un fabricant confronté à des problématiques de stock, ou un.e citoyen.ne intéressé.e par le sujet, nous espérons, modestement, que cette enquête vous donnera des clés de compréhension, et surtout l'envie de participer, à votre échelle, au développement de solutions pour réduire ce gaspillage.



QU'APPELLE-T-ON "TISSUS DORMANTS" ?

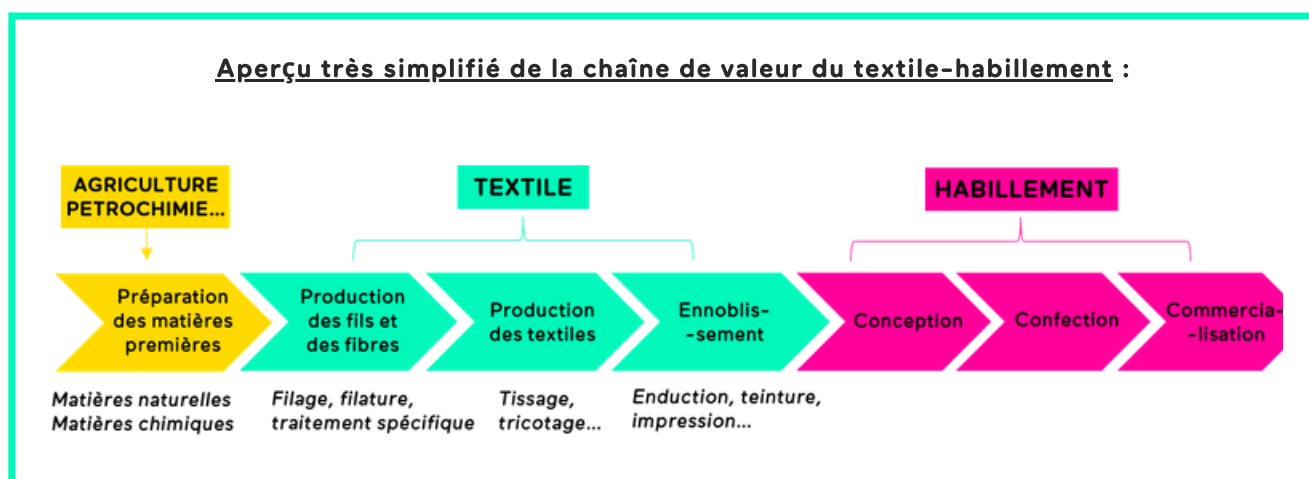
Nous avons englobé sous l'étiquette "tissus dormants" : tous les tissus encore en rouleau, qui dorment chez leurs propriétaires (fabricants de tissus, marques de prêt-à-porter, maisons de haute couture) ou chez leurs partenaires (notamment les ateliers ou usines de confection), ainsi que les chutes de tissus générées par la production, d'une taille suffisamment importante pour être réutilisées (> 50 cm). Des contours assez similaires à la notion anglaise de dead stocks (littéralement « stocks morts »).



NOTRE PÉRIMÈTRE : LA FRANCE

Nous nous sommes concentré.e.s sur les tissus dormants en France, bien que ce problème soit d'ordre systémique au sein de l'industrie de la mode et se situe à l'échelle mondiale. C'est à la fois un parti pris, car nous privilégions les circuits courts et l'échelle locale dans la création, mais c'est également une limitation dûe à la difficulté de réunir des informations sur le sujet.

Pour comprendre où peuvent se trouver ces tissus dormants et pourquoi ils dorment, il nous faut d'abord retracer les étapes de la chaîne de valeur du textile-habillement, notamment celles qui sont encore pertinentes sur notre territoire national.



Si on reprend la structure de cette chaîne simplifiée de la filière textile-habillement, les activités et emplois aujourd'hui déployés sur le sol français portent principalement sur la conception (design/modèles) et la commercialisation (distribution/retail) des articles d'habillement.

La France possède néanmoins un savoir-faire historique dans la confection et dans la fabrication textile (production de fils, de textiles et ennoblissement). Si le secteur a subi les délocalisations massives des années 1990 et 2000 vers les pays asiatiques et a perdu, en vingt ans, les deux tiers de ses effectifs et plus de la moitié de sa production (source Insee, 2018*), il a su, en partie, réorienter ses efforts de production en propre sur la fabrication de textiles techniques (avec des applications dans des domaines variés : BTP, aéronautique, sports et loisirs...). Une partie des entreprises textiles ont fait le choix de maintenir l'appareil productif et les emplois en France, notamment dans les territoires de tradition textile comme les Vosges, l'Alsace, le Nord, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Champagne-Ardenne. Et depuis 2017, le nombre de salariés dans l'industrie textile progresse. Ce n'était pas arrivé depuis quarante ans ! (Insee, 2019)*

C'est sur cette chaîne décousue - sans mauvais jeu de mots - avec une forte concentration des activités de conception en Île-de-France et des savoir-faire productifs qui restent actifs dans les berceaux de tradition textile, que nous avons enquêté.

* Pour comprendre l'organisation de la production textile-habillement des entreprises françaises en France et à l'étranger, ainsi que les modèles productifs, nous vous recommandons la lecture de cette note de l'Insee publiée en octobre 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3632345>.

LIMITES ET POINT D'ARRIVÉE

Nous avons réalisé une série d'entretiens avec différents acteurs détenant ou recherchant des tissus dormants : des fabricants de textiles français, des marques de prêt-à-porter n'ayant presque plus d'effectifs productifs en France mais aussi des créateurs et créatrices plaçant le réemploi de matières existantes au cœur de leur démarche.

Sur les quinze entretiens effectués dans le cadre de cette enquête, nous avons interrogé trois tisseurs/tricoteurs, une structure intégrée de production textile, deux ateliers d'impression textile, trois marques de prêt à porter (moyen ou haut de gamme), trois créateurs.ice.s upcycling ainsi que trois autres personnes en lien avec le sujet.

Nous voulions mieux cerner le sujet pour dresser in fine une cartographie des tissus dormants français (localisation et quantification). Mais nos recherches se sont éloignées de cet objectif initial. En effet, après quelques entretiens, nous nous sommes rendu compte de la difficulté d'obtenir des données chiffrées, liée à un certain manque de rigueur, d'outils ou d'intérêt dans la gestion de ces tissus dormants ; ce qui a rendu parfois le sujet délicat à aborder.

C'est donc à tâtons que nous avons mené cette enquête, récoltant au fur et à mesure différentes informations, modifiant notre trajectoire de recherche, pour finalement arriver à :

- (1) Établir une typologie des tissus dormants (non exhaustive) ;
- (2) Relever les pratiques des acteurs détenteurs de stocks dormants ;
- (3) Mettre en lumière des solutions de réemploi pour tous ces trésors textiles.



POINT DE VOCABULAIRE PRÉLIMINAIRE

Réemploi : Comme le précise le REFER (Réseau Francilien des Acteurs du Réemploi, dont La Textilerie fait partie), le réemploi est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.

Recyclage : Le recyclage est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet (REFER, 2018). Le recyclage est notamment une solution pour les chutes trop petites pour être réemployées telles quelles, mais encore faut-il pouvoir identifier leur composition !

Tissus/textiles : Les tissus et les textiles ne désignent pas la même chose. Les tissus sont en effet des textiles qui ont été réalisés avec des étapes de tissage ou tricotage, mais il existe des textiles qui ne sont ni tissés ni tricotés, et ont été réalisés d'autres manières. Pour simplifier, nous utiliserons ici les termes "tissus" et "textiles" de manière indistincte pour désigner notre objet d'étude que sont les rouleaux textiles dormants.

Processus de production : Nous utiliserons le terme "processus de production" pour désigner toute la chaîne, de la fabrication des textiles aux produits finis que sont les vêtements.



TYPOLOGIE DES TISSUS DORMANTS



Par le croisement des témoignages que nous avons eus avec des données chiffrées issues d'études menées sur le sujet, nous avons constitué une typologie sommaire des tissus dormants : raisons de leur inutilisation, approximation des quantités et caractéristiques.

QUI DÉTIENT LES TISSUS DORMANTS ET POURQUOI DORMENT-ILS ?

Nous avons distingué deux grands cas de figure : (1) les stocks de tissus dormants qui se forment chez les fabricants de tissus (donc en amont de la confection des vêtements) ; (2) ceux qui se forment plus tard sur la chaîne de production, qui appartiennent aux marques, créateurs de vêtements, maisons de couture.

(1) Différentes raisons peuvent expliquer l'accumulation de ces stocks chez les marques.

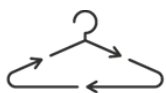
Une ancienne chargée des achats matières dans une marque française de prêt-à-porter moyen/haut de gamme nous confiait que le gaspillage dont elle avait connaissance avait lieu lors de la phase de design et de prototypage, c'est-à-dire lorsque la collection de vêtements est conçue. Elle n'avait malheureusement pas de visibilité sur le gaspillage que peut générer la phase de production car elle est sous-traitée à l'étranger.

"Il peut y avoir autant de commandes d'échantillons de tissus que de fois où la Direction Artistique change d'avis, sachant qu'un seul échantillon peut constituer jusqu'à 25 mètres de tissu voire plus..."

En outre, il existe, dans les coutumes de l'industrie de la mode, une marge de plus ou moins 5% au bénéfice du fournisseur de tissu sur les quantités qu'il livre. Ainsi, sur l'ensemble des tissus commandés sur une collection, ces pourcentages de marge de manœuvre peuvent constituer des centaines voire milliers de mètres de tissus qui ne vont pas être utilisés dans la phase de production.

Autre cas de figure rapporté dans nos entretiens : une marque commande des métrages de tissu pour réaliser un modèle, elle l'envoie dans l'atelier ou l'usine de confection, mais ce modèle ne rencontre pas de succès lors des «salons» (où la marque présente et vend sa collection à des retailers). Elle décide donc d'annuler la confection de ce modèle et se retrouve donc avec une quantité de tissus inutilisés.

(2) Si pour les marques, les tissus sont une matière première ; pour les fabricants de tissus, il s'agit de produits finis. Plusieurs raisons peuvent également conduire à la formation des stocks dormants chez ces fabricants.

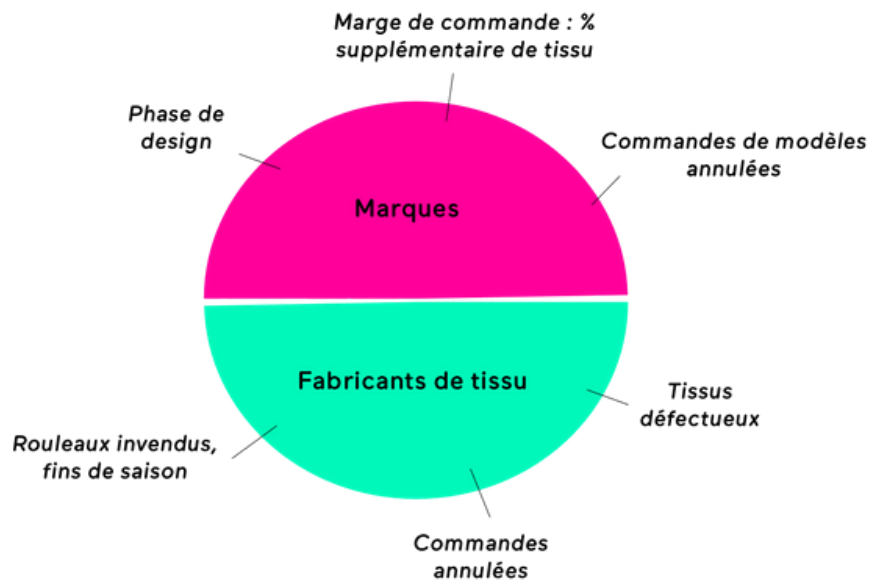


Il peut, en effet, y avoir des rouleaux invendus ou des commandes spéciales qui ont été annulées ; mais aussi des tissus considérés comme défectueux, c'est-à-dire comportant des défauts, qui ne sont parfois pas visibles à l'œil nu, mais qui empêchent la commercialisation du produit.

La co-fondatrice d'une marque d'upcycling, qui réalise des tenues de cocktail disponibles à la location, nous a indiqué qu'elle récupérerait beaucoup de tissus défectueux chez des fabricants français. Lorsqu'elle nous a montré son stock, elle nous a présenté une magnifique dentelle et a dit :

"Cette dentelle, elle est considérée comme imparfaite et ne peut pas être vendue. Mais ça ne se voit même pas à l'œil nu tellement c'est un travail d'orfèvre."

Quelques facteurs d'explication de la formation des stocks dormants :



ESTIMATION DES QUANTITÉS ET DES CARACTÉRISTIQUES

Comme évoqué précédemment, il a été difficile de récolter des informations chiffrées sur le sujet, que ce soit dans nos entretiens ou dans la littérature qui est assez peu abondante. Néanmoins, nous avons trouvé deux études pouvant apporter un éclairage intéressant, même si leur périmètre n'est pas le même que le nôtre.

La première a été réalisée par Reverse Ressources qui a développé une solution logicielle pour aider les entreprises du textile à mieux gérer leurs déchets textiles grâce à une mise en relation avec des potentiels acheteurs. L'entreprise a mené une étude sur les chutes de production dans des usines de fabrication de textiles et de vêtements en Chine et au Bangladesh, où son réseau est très développé : <https://reverseresources.net/about/white-paper>.

L'étude de Reverse Resources souligne que les volumes de ces chutes ne sont pas reportés par manque d'outils, de rigueur et d'intérêt, et sont donc sous-estimés par les marques ou les chercheurs.

En compilant les données de sept grosses usines intégrées (i.e. produisant à la fois des tissus et des vêtements pour le compte de marques) implantées en Chine ou au Bangladesh, l'entreprise estime que sur 7 millions de vêtements produits en moyenne par mois, et par usine, 300 tonnes de "déchets textiles" sont générés par mois. Ces déchets sont de différents types :

- 45% sont des fils ou des minuscules chutes (appelés jhoot) ;
- 17,8% des vêtements en surplus ou présentant des défauts ;
- 11,9% de chutes de moins de 40 cm ;
- 22,8% de surplus de tissus ou des tissus défectueux, ou chutes de tissus d'au moins 40 cm et de tissus non teints
- 2% de fins de rouleaux de plus de 2 m.

"Plus de 20% de ces déchets seraient de la matière réemployable, dont 2% des fins de rouleau de plus de 2 mètres."

La deuxième étude, que nous souhaitons mentionner ici, a été conduite par EuraMaterials (un regroupement d'organismes au service des industries de transformation des matériaux) auprès de 28 entreprises européennes, dont certaines issues d'autres industries que la mode. Son objectif était de qualifier et quantifier les chutes de production dans le but d'évaluer les opportunités de recyclage. Sur 60 021 tonnes de textiles achetés au total par les entreprises ayant répondu à l'étude, les chutes générées représentent 6 705 tonnes, soit environ 11%.

Ces chiffres peuvent être mis en lien avec ceux obtenus lors de nos entretiens. Un fabricant de maille français que nous avons interrogé, estimait la part de ses tissus délaissés lors du processus de production mais potentiellement réutilisables à 2% du volume total, tandis qu'une marque de vêtements haut de gamme nous confiait que sur 20 000 mètres achetés pour une collection, environ 10% seraient "abandonnés".



LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉCHETS TEXTILES GÉNÉRÉS DÉPENDENT DE L'ACTIVITÉ

Par exemple, pour un fileur, qui transforme les fibres en fils, les déchets vont être des fils défectueux et des fibres trop courtes. Pour les tisseurs ou les tricoteurs, ce sont trois catégories de déchets qui reviennent : les fils, les toiles défectueuses avant teinte et les tissus défectueux après la teinte. Concernant l'étape d'ennoblissement, les ateliers de sérigraphie ou d'impression que nous avons interrogés, nous ont indiqué avoir très peu de pertes textiles, seulement quelques robracks et chutes de tissus. Enfin, d'après notre entretien avec une structure intégrée maîtrisant toutes les étapes de la chaîne de production textile de la filature à l'ennoblissement des tissus et quelques échanges que nous avons pu avoir à Première Vision avec d'autres structures de ce type, il nous a semblé qu'il était plus facile pour elles de limiter leurs déchets car elles avaient une visibilité et un contrôle de chaque étape. Il semblerait que la majorité des déchets qu'elles produisent soient des petits fils (proches des jhoot mentionnés par Reverse Resources comme étant le principal type de déchet textile en termes de volume dans les usines intégrées étudiées), comme nous l'indiquait un représentant d'une structure intégrée à Première Vision.



PRATIQUES DES ACTEURS



Maintenant que nous avons mieux compris où et comment pouvaient se former les stocks de tissus dormants, regardons de plus près les pratiques courantes des acteurs du secteur qui souhaitent s'en défaire. Cette question nous amène à faire le point sur les dispositions juridiques encadrant ces pratiques.

PRATIQUE GÉNÉRALISÉE DES PETITS DONS

La plupart des acteurs que nous avons interrogés donnent une partie de leurs tissus inutilisés à des écoles de mode, des étudiant.e.s, ou des associations.

Si cette pratique de petits dons semble très courante, ces derniers étaient jusque-là soumis à une régularisation de la TVA par le donateur (3e du 2 du IV de l'article 206 du Code Général des Impôts), sauf si le donataire était une structure Reconnue d'Utilité Publique (mais très peu d'associations ont cette reconnaissance)*.

Dans les faits, on a remarqué que beaucoup de ces petits dons étaient faits de manière informelle, sans aucune forme de déclaration, et sans avoir même connaissance de cette obligation fiscale.

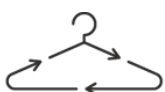
"Déjà que je donne, je ne vais pas non plus payer la TVA là-dessus !"

A noter que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, sur laquelle nous reviendrons plus tard, permet désormais aux entreprises réalisant des dons d'inventus neufs d'être dispensées de cette régularisation de la TVA (article 36 de la loi n°2020-105).

REVENTE À DES DÉSTOCKEURS

C'est la réponse la plus courante des acteurs de la filière textile, car ils peuvent par ce biais revendre de très grandes quantités de tissus. Les déstockeurs du Sentier à Paris fonctionnent sur ce modèle depuis plusieurs décennies. D'après les informations que nous avons eues, les prix de rachat des tissus (même de luxe) se situent entre 50 centimes et 2,5 euros le mètre.

* La TVA initialement déduite lors de l'acquisition du bien devait être portée en TVA collectée.



RECOURS À UN PRESTATAIRE DE COLLECTE

Dans le droit européen comme français, un déchet est défini comme "toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser". Il semble donc que si des détenteurs de stocks de tissus dormants veulent s'en débarrasser, ce sont alors des déchets au regard du droit, et il existe des obligations pour les entreprises qui souhaitent s'en débarrasser.

En effet, l'article L541-2 du Code de l'Environnement stipule que tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Les obligations juridiques imposent le recours à des prestataires agréés de collecte des déchets pour des entreprises produisant au-dessus d'une certaine quantité de déchets (sous conditions données par les collectivités, les structures produisant une faible quantité de déchets peuvent recourir au service public).

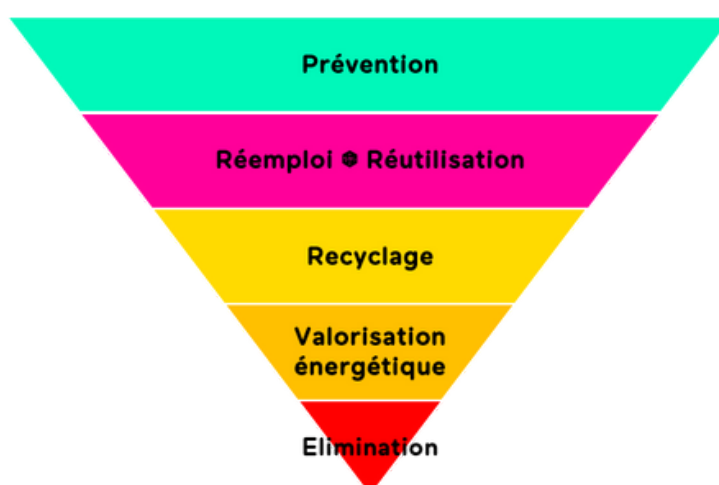
En d'autres termes : si les textiles sont tout bonnement jetés à la poubelle, cela représente un coût financier pour l'entreprise, sans parler du coût environnemental de l'incinération qui suivra la mise en poubelle !

Certaines entreprises choisissent heureusement d'avoir recours à des prestataires spécialisés, qui vont s'occuper de collecter puis de valoriser les textiles, en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets. C'est le cas par exemple de La Réserve des Arts, une structure du réemploi solidaire, sur laquelle nous reviendrons dans la partie suivante.

Hiérarchie des modes de traitement des déchets

La directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 hiérarchise les modes de gestion des déchets à privilégier avec la priorité donnée à la prévention des déchets.

Le réemploi doit être privilégié, devant le recyclage et la valorisation énergétique.



QUID DE LA DESTRUCTION ?

La destruction des stocks dormants (avec ou sans valorisation énergétique) est un tabou.

Dans les cas où elle intervient, il est difficile, pour les détenteurs de stock de l'assumer publiquement. Elle concerne, entre autres, des produits dits « exclusifs », qui, de par leurs motifs, symboles ou même procédés de fabrication, sont jugés porteurs de l'identité de la marque.

Dans cette enquête, nous nous sommes intéressés aux rouleaux de tissus dormants, et non aux vêtements. Mais vous avez sûrement déjà entendu parler des scandales de marques brûlant leurs vêtements invendus ? La loi du 10 Février 2020 constitue une avancée pour limiter cette aberration, qui pourra avoir des répercussions sur la façon dont les marques géreront également leurs stocks de tissus dormants.



LOI DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE LE GASPILLAGE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : QUELLES IMPLICATIONS POUR NOTRE SUJET ?

Voici quelques points clés à retenir de cette loi :

(1) Réaffirmation du principe de hiérarchie de traitement des déchets : prévention > réemploi > recyclage > autre valorisation (énergétique) > destruction.

(2) Interdiction de l'élimination des invendus non alimentaires (horizon fin 2021), sauf exceptions et alignement du régime fiscal du don sur celui de la destruction, i.e. dispense de régularisation de TVA pour les entreprises donnant leurs invendus.

(3) Réaffirmation du principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Le principe de la REP est une obligation légale depuis 2007 pour les produits TLC (Textile d'habillement, Linge de maison & Chaussure) neufs. Il oblige les metteurs en marché de ces produits à participer au financement des coûts de collecte, tri et valorisation des TLC usagés, via notamment l'acquittement d'une éco-contribution, géré par EcoTLC, l'éco-organisme de la filière. Si les tissus en tant que matières premières ne font pas partie du périmètre actuel des produits assujettis, la loi du 10 février 2020 va dans le sens d'un élargissement futur des produits concernés par le principe de REP*.

(4) Soutien du réemploi par la création de fonds dédiés au sein de chaque éco-organisme avec au moins 5% des éco-contributions allouées au financement du réemploi et de la réutilisation, notamment dans un cadre solidaire.

* La France compte plusieurs filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Pour en savoir plus sur les REP : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>



SOLUTIONS DE RÉEMPLOI



Fort heureusement, il existe différentes solutions qui permettent de réinsérer les tissus dormants dans des circuits de création ; et de nouvelles sont à inventer. En voici ici quelques-unes déjà existantes.

RÉEMPLOI SOLIDAIRE

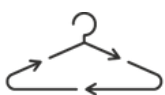
Nous tenons ici à souligner le rôle important de La Réserve des Arts, une association dont l'objectif est de favoriser la création artistique et culturelle à partir de matériaux de réemploi, issus de tous types d'industries, dont le textile. La structure associative, via un système d'adhésion, permet à des étudiant.e.s, artistes, créateur.ice.s, professionnel.le.s de la culture d'accéder à une mine d'or de matériaux vendus à prix solidaire. La Réserve des Arts dispose des moyens logistiques pour effectuer la collecte des matériaux auprès d'entreprises qui souhaitent se défaire et qui payent une prestation pour ce service.

PARTENARIATS AVEC DES MARQUES D'UPCYCLING

L'upcycling (ou surcyclage en français) consiste à offrir une nouvelle vie à des matériaux ou des produits inutilisés en les transformant en objets de qualité dont l'usage, la nature ou l'esthétique peuvent être différents ou non de l'original.

De nouvelles marques de mode se sont créées avec la ferme volonté de réutiliser les matières déjà existantes pour les valoriser et cherchent à s'approvisionner en rouleaux dormants directement auprès de fabricants de tissu, de marques de prêt à porter ou de maisons de couture.

On peut citer la marque Les Récupérables, qui a porté haut les couleurs du réemploi en confectionnant ses premières pièces dans des rideaux à fleurs trouvés dans des ressourceries ou au Relais, et a également su développé des partenariats avec des marques de prêt-à-porter comme Caroll en rachetant leurs fins de rouleaux. D'autres marques comme Eccllo se fournissent auprès d'ateliers de confection, de tricotage ou de tissage, en rachetant leurs rouleaux dormants parfois au prix d'origine, car l'objectif n'est pas de racheter de la matière à moindre coût mais bien de réinjecter de la matière dans un circuit court.



BUREAUX D'ACHATS SPÉCIALISÉS

Si un nombre croissant de créateurs et créatrices sont à la recherche de tissus dormants, il n'est pas toujours évident pour eux. Elles de savoir où chercher. Par ailleurs, les entreprises qui ont des stocks de tissus dormants, commencent à s'en préoccuper davantage et à chercher des solutions. C'est là que des intermédiaires, avec des compétences en valorisation d'actifs, peuvent précisément faire le chaînon manquant entre l'offre et la demande. C'est le cas de l'entreprise UpTrade, née en 2019, et qui est spécialisée dans l'achat de stocks de tissus inutilisés.

RÉUTILISATION EN INTERNE DES GISEMENTS DE TISSUS DORMANTS

Cette solution paraît simple : pourquoi les marques ne réutilisent-elles pas les tissus dormants dans d'autres collections par exemple ? Il y a plusieurs raisons. D'abord le fait que les métrages qui leur restent, même s'ils sont conséquents, ne sont pas forcément suffisants pour produire un nouveau modèle dans la quantité souhaitée, lorsque le modèle économique de la marque est basée sur des grandes séries. Par ailleurs, il est parfois impossible de recommander la même référence d'une année à l'autre auprès du même fournisseur, car il peut y avoir des micro-variations de teinte, ou un changement dans les intrants et les procédés de fabrication.

Cela dit, et comme le met en lumière le rapport de Reverse Resources (que nous avons mentionné en première partie), il existe différentes façons de réinjecter des tissus ou des chutes dans le processus de création de nouveaux modèles :

- La « refabrication invisible » qui consiste à utiliser des morceaux de tissus dormants pour le montage des parties invisibles de vêtements (doublure, poches...) ;
- La « refabrication visible » : les morceaux de tissus dormants sont cette fois utilisés comme des détails visibles (cols, poches extérieures...) ;
- La « refabrication orientée par le design » : il s'agit de concevoir esthétiquement une pièce en fonction de l'insertion de tissus dormants à certains endroits, on se rapproche ici de la démarche de l'upcycling.

LE MOT DE LA FIN

REVEILLER LES TEXTILES ENDORMIS

Des trésors se cachent dans les placards et dans les stocks. Réemployons-les ! Pour cela, il existe, on l'a vu, différents moyens, et des acteurs qui peuvent aider à leur trouver des débouchés de réemploi, avant d'envisager le recyclage. Quant à la destruction, elle doit devenir une aberration sanctionnée lorsque d'autres solutions sont possibles.

LE MEILLEUR DÉCHET TEXTILE ?

Si les « déchets » des uns peuvent être les ressources des autres, l'enjeu majeur se situe dans leur prévention. Car le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas ! Comment empêcher la formation des stocks dormants ? Produire moins et mieux, repenser les modèles économiques (production à la demande, location...) et les chaînes de valeur sont des impératifs de bon sens, que les entreprises ne peuvent de toute façon plus ignorer !

RÔLE DE LA TEXTILIERIE

Nous souhaitons contribuer à l'émergence de vêtements créatifs et éco-conçus, qui expriment la vision de leurs créateurs.ices, respectent l'environnement et les personnes, et valorisent celles qui les portent. Notre pari : contribuer à changer la mode par le biais de la sensibilisation du grand public, mais aussi des professionnels concernés, en transmettant des savoir-faire utiles, en donnant des outils de compréhension, en conseillant. Outre nos activités grand public, nous mettons, en effet, notre expérience des textiles, de leur valorisation, ainsi que notre connaissance du monde de l'économie sociale et solidaire, au service de projets visant à renforcer l'engagement des entreprises en matière de RSE et de gestion des déchets. Nous conseillons notamment les acteurs souhaitant valoriser les textiles usagés ou dormants dont ils disposent (vêtements image de marque, invendus, rebuts...) et les accompagnons dans l'activation de leurs propres solutions de réemploi ou recyclage. Plus d'informations sur www.latexilerie.fr

